

Comment Cyber Crucible prend-elle en charge les exigences de protection des données en Pologne ?

Réponse courte : En Pologne, Cyber Crucible appuie les obligations d'une organisation au titre du RGPD et de la loi polonaise sur la protection des données à caractère personnel (appliquée par l'UODO) en ne collectant aucun contenu client, identifiant ou clé, et en effectuant le traitement au niveau du point de terminaison (endpoint). Cette empreinte de données minimale réduit la surface de la plupart des obligations.

Comment cela s'aligne

- **RGPD + droit national.** La minimisation des données, le chiffrement et le contrôle d'accès viennent appuyer les exigences de base polonaises ; un accord de traitement des données (DPA) est disponible.
- **Résidence des données.** Le déploiement sur site permet de conserver les données personnelles en Pologne lorsque cela est requis.
- **Régime de cybersécurité.** La Pologne a mis à jour son cadre du Système national de cybersécurité (KSC) pour refléter la directive NIS2 ; Cyber Crucible appuie les mesures des entités concernées dans le cadre adopté.

La limite en toute transparence

La conformité relève de la responsabilité de l'organisation et, le cas échéant, de l'UODO. Cyber Crucible ne détient aucune certification polonaise et vient en appui de ces obligations. La documentation est disponible sur demande.

Revision #1

Created 2026-07-24 07:21:10 UTC by Dennis Underwood

Updated 2026-07-24 07:21:10 UTC by Dennis Underwood